



NATIONS UNIES
 ASSEMBLEE
 GENERALE



Distr.
 GENERALE
 A/C.4/377
 25 septembre 1958
 FRANCAIS
 ORIGINAL : ANGLAIS-
 FRANCAIS

Treizième session
 QUATRIEME COMMISSION
 Point 13 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL DE TUTELLE
Demandes d'auditions

Note du Secrétaire général : Conformément à la décision que la Quatrième Commission a prise à sa 742ème séance, les communications ci-après sont distribuées à titre d'information aux membres de la Commission.

1. Télégramme en date du 18 septembre 1958 adressé au Secrétaire général par M. Ntumazah (One Kamerun)

Bamenda, 18 septembre 1958

One Kamerun demande audition à la treizième session ONU. Serions reconnaissants communication rapide de la décision ONU. Respectueusement.

NTUMAZAH

2. Télégramme en date du 18 septembre 1958, adressé au Président de la Quatrième Commission par M. Mounie (Union des Populations du Cameroun)

Rabat, 18 septembre 1958

Compte tenu situation extrêmement grave existant Cameroun dont vaste entreprise genocide Unikamerun demande audition fins intervinez ce sujet dans cadre mission visite Unations se rendant Cameroun octobre. Comptons présenter également propositions concrètes solutions problème camerounais. Prière répondre adresse suivante : Unikameroun 9 Shariagablava Zamalek Caire. Haute considération.

MOUMIE
